3.2.3.1. Les missions dévolues aux comités territoriaux et ligues

Les comités territoriaux.

Ainsi, l'action du comité territorial centrée sur les 4/13 ans avec pour objectif d'aider les clubs sur cette tranche d'âge:

- Favorise et accompagne au sein des clubs le développement d'une démarche sportive dès le plus jeune âge ;
- Aide les clubs dans leur structuration et dans leurs actions, dans le cadre de leur reconnaissance en tant que clubs et structures formateurs à la performance. Le comité propose au DTN la validation de ces structures ;
- Organise des rassemblements ponctuels et des regroupements thématiques pour les clubs mini perf 4/13 ans du territoire ;
- Aide les meilleurs poussins benjamins du territoire à participer aux actions de la ligue ;
- Accompagnement les clubs sur des projets d'équipement sportif de qualité ;
- Dynamise le réseau des entraineurs de clubs ;
- S'appuie sur les compétences d'un entraîneur qualifié pour conduire cette action (DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé).

L'action de la ligue est centrée sur les espoirs. En l'absence de grimpeurs espoirs, la ligue se concentre sur les 4/13 ans en aidant les comités territoriaux sur cette tranche d'âge.

Les ligues

La ligue :

- Favorise et accompagne le développement d'une démarche sportive dès le plus jeune âge au sein des clubs ;
- Permet des rencontres avec les meilleurs poussins et benjamins de la région en lien avec les comités territoriaux (dont l'action est centrée sur les 4/13 ans) ;
- Organise des actions ponctuelles thématiques pour les clubs nationaux performance 14/19 ans de la région ;
- Développe et accompagner des projets d'équipement de qualité dans les trois disciplines en adéquation avec le haut niveau (SAE de dimension internationale, agrès spécifiques) ;

- Dans la mesure où le dynamisme territorial est fort, que les sportifs espoirs sont bien représentés sur son territoire la ligue peut proposer à la validation du DTN la mise en place d'un pôle espoir escalade sur sa région. Dans le cas où le pôle espoir est ouvert la ligue pilote cette structure ;
- S'appuie sur les compétences d'un entraîneur qualifié (DESJEPS ou BEES 2 si possible, à défaut DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé) ;
- Propose au DTN la validation des clubs et structures formateurs à la performance.

3.2.3.2. Les clubs et structures formateurs à la performance

Les club et structures formateurs à la performance sont les opérateurs de terrain de la formation sportive d'un point de vue de l'entrainement. Leurs actions s'articulent autour de six piliers incontournables :

- Fréquence suffisante d'entrainement (organisée hebdomadairement) ;
- Qualité de l'entrainement proposé par un cadre qualifié ;
- Accès à des équipements sportifs de qualité ;
- Obtention de résultats sportifs ;
- Bienveillance liée à la santé des sportifs ;
- S'assurer des conditions de mise en œuvre du double projet.

Les clubs mini-perf 4/13 ans (en amont du programme d'accès haut niveau)

Ils sont identifiés par le comité territorial et validés conjointement par la Ligue et le DTN. Le club mini-perf 4/13 ans est en amont du programme d'accession au haut niveau, il constitue une base importante qui fera l'objet d'un accompagnement et d'une reconnaissance des structures fédérales

Pour information et montrer la cohérence recherchée de la formation du grimpeur, voici quelques éléments du club mini-perf 4/13 ans :
- Il possède trois groupes de grimpeurs :
    - **Groupe baby 4/6 ans : acquérir, diversifier et consolider les mouvements de base (recommandé mais non obligatoire)**
    - **Groupe pré-compétition 7/9 ans engagement et /ou compétition dans les disciplines**
    - **Groupe compétition poussins benjamins 10/13ans expérimenter et démontrer son potentiel en compétition nationale**

Les clubs performance national 14/19 ans

S'entrainer à atteindre des objectifs en compétition nationale
Podium en compétition nationale et faire des finales à l'international ;

Les clubs performance national sont identifiés par le comité territorial et validé conjointement par la Ligue et le DTN :

- Le club est d'abord identifié mini perf 4/13 ans, puis club performance national 14/19 ans. A défaut d'une reconnaissance club mini perf 4/13ans et lors de la première validation en 2017, des clubs performances national 14 /19 pourront être validés dans la mesure où ils s'engagent formellement dans une démarche de validation mini perf à échéance de deux années.

- Il possède un groupe de grimpeurs de minimes à juniors dont l'objectif est le haut niveau « Groupe espoirs »:

  - Constitution du groupe : Finalistes championnat de France jeunes ou podium coupe de France jeunes ou équipe de France jeunes.
  - L'effectif est d'au minimum trois grimpeurs espoirs et il doit présenter une dynamique d'entrainement porteuse :
    - Au minimum 8h d'entrainement/ semaine
    - Proposer une formation très avancée sur au moins une discipline tout en permettant de garder le contact avec les deux autres disciplines.

- Il s'appuie sur les compétences d'un ou plusieurs entraîneurs qualifiés pour conduire ces actions (DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé ou plus). Les entraineurs sont titulaires d'une carte professionnelle permettant de vérifier leur honorabilité.

Des structures de performance de proximité (ententes)- à titre dérogatoire

S'entrainer à atteindre des objectifs en compétition nationale
Podiums en compétition nationale et faire des finales à l'international ;

Afin de concourir aux objectifs du programme d'accession de haut niveau de la FFME et dans le cadre des six piliers incontournables définis précédemment, les ligues (après accord du comité

territorial concerné géographiquement) pourront proposer à la validation du DTN des structures de performance de proximité.
Ces structures affiliées à la fédération peuvent être des émanations de clubs (type ententes) ou à titre très exceptionnels d'autres dispositifs.

Ces structures sont des dispositifs d'exceptions et non un outil de développement principal sur le territoire. Elles ne doivent en aucun cas se substituer ou brider le développement des clubs mini performance et performance.
Ces structures naissent de l'innovation locale et mutualisent les forces vives d'un territoire afin d'y apporter une réelle plus-value partagée.

Les structures performance s'engagent également dans une démanche active pour concourir à la dynamique territoriale du point de vue de l'entrainement et de la compétition.

Les clubs "ambition performance"

La ligue et les comités territoriaux repèrent et listent les clubs s'inscrivant dans la dynamique du programme d'accession au haut niveau. Ces structures sont accompagnées afin de pouvoir à moyen ou long terme pouvoir prétendre à la reconnaissance « clubs performance »

3.2.3.3. L'encadrement

Différents intervenants concourent à l'encadrement au sens large du dispositif d'accès au haut niveau. Les entraineurs sont titulaires d'une carte professionnelle permettant de vérifier leur honorabilité.

Les comités territoriaux et les ligues

Ces organes déconcentrés de la FFME s'appuient sur les compétences d'un ou plusieurs entraîneurs qualifiés pour conduire les actions (DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé ou plus). Ils sont les véritables « courroies de transmission » et dynamiseurs du territoire.

Les clubs performance national 14/19 ans

Ils s'appuient sur les compétences d'un ou plusieurs entraîneurs qualifiés pour conduire les actions d'entrainement (DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé ou plus DESJEPS /BEES2).

Les structures performance (type entente)

En fonction de leur nature, elles s'appuient sur les compétences d'un ou plusieurs entraîneurs qualifiés pour conduire leurs actions d'entrainement (DEJEPS escalade entrainement sportif ou assimilé ou plus DESJEPS /BEES2).

3.2.3.4. Le dispositif d'évaluation

Inscrite dans le cadre général de l'évaluation du plan de performance fédéral, une évaluation intermédiaire aura lieu au terme de la première année. Le maintien de la reconnaissance ou la suppression se fera au terme de la seconde année.

L'évaluation du programme d'accession au haut niveau s'articule autour de deux aspects :

- Le premier est lié aux processus de structuration de la démarche, apprécié sur la base de l'amélioration et de l'adéquation au cahier des charges par structure ;
- Le second, plus factuel, est lié à des résultats objectifs.

Un membre de la DTN animateur de réseau national est en charge de ce dossier est en relation permanente avec « les responsables performance » de chaque ligue afin de les accompagner dans leur démarche.

Les comités territoriaux et les ligues

Ces organes déconcentrés de la FFME seront évalués dans le cadre des conventions de coopération signées avec le siège national de la fédération. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée sur leur fonction d'animation du territoire et d'accompagnement des clubs et structures de performance.

Les clubs performance national 14/19 ans

Critère d'évaluation :

- Club mini-perf 4/13 ans
- Respect du cahier des charges
- Critères d'inscription sur listes espoirs et relève

- Nombre de sélections en équipe de France jeunes
- Nombre de finales de compétitions européennes ou internationales jeunes

Les structures performance (type entente)

Critère d'évaluation :

- Ils seront en fonction de leur nature, mais l'évaluation sera identique aux clubs mini perf et performance nationaux

Les pôles espoirs

Critère d'évaluation :

- Respect du cahier des charges
- Critères d'inscription sur liste relève
- Intégration pôle France
- Nombre de sélections équipe de France jeunes
- Nombre de finales de compétitions européennes ou internationales jeunes